

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 17 FEV. 2015

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : {refcourrier} 54145  
Nos réf. : 2015-001438  
Affaire suivie par : Pascale FIEVET  
pascale.fievet@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 91 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,  
à  
Monsieur le Préfet de l'Aude  
Préfet de l'Aude  
Direction des relations avec les collectivités  
territoriales  
Bureau des procédures environnementales  
52 rue Jean Bringer BP 836  
11012 CARCASSONNE CEDEX

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de Projet d'aménagement de la zone de loisirs du Saint Bertrand sur la commune de Quillan (11)  
déposé par Commune de Quillan.**

Par courrier reçu le **16/12/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Projet d'aménagement de la zone de loisirs du Saint Bertrand sur la commune de Quillan (11) déposé par Commune de Quillan.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Le Chef du Service Aménagement Délégation,

Jean-Emmanuel BOUCHUT